

**Pour une politique communale socialiste
favorisant l'égalité des sexes
(2011)**

The logo for the FPS (Fédération des socialistes) is located in the bottom left corner. It consists of the lowercase letters 'fps' in a bold, black, serif font, enclosed within a red circular border that has a hand-drawn, brushstroke-like appearance. This logo is positioned inside a larger, grey, hand-drawn circular frame that surrounds the central text.

fps

Françoise Claude
Secrétariat Général FPS
02/515.04.01

francoise.claude@mutsoc.be

La commune, comme tout lieu de pouvoir, a un rôle à jouer dans l'égalité des sexes. En tant qu'employeur, en tant que pouvoir organisateur d'écoles, de crèches, de structures d'accueil extrascolaire, de services aux familles, d'équipements sportifs etc. En tant que responsable de matières comme la sécurité, le logement, la lutte contre la pauvreté. Et, bien sûr, en tant que premier échelon de citoyenneté et de démocratie.

Si on a pu croire durant quelques années que l'égalité des sexes, une fois acquise dans la loi, s'installerait automatiquement dans les faits, on est aujourd'hui obligé de déchanter : personne ne peut plus soutenir que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes égalitaires, qu'homme et femme se partagent maintenant les rôles, l'argent, le pouvoir de façon socialement juste.

Au contraire, les multiples discriminations sociales, économiques et culturelles persistent à l'encontre des femmes : écarts salariaux, partage des tâches domestiques très inégal, responsabilité quotidienne (et même souvent financière) des enfants, très petites pensions, quasi-monopole du travail à temps partiel et des sous-statuts professionnels, pauvreté... La démonstration est maintenant faite que ces discriminations indignes d'une société démocratique ne pourront disparaître que par la mise en œuvre d'une réelle volonté politique. La commune doit en être.

Poser des diagnostics

Chaque commune est différente : elles sont rurales ou urbaines, le revenu moyen des habitants y est bas ou élevé, les transports publics y sont plus ou moins nombreux et adaptés aux besoins de la population, et entre autres des femmes, le chômage, la pauvreté plus ou sont importants ou marginaux, la population est jeune ou vieillissante... Chacune de ces situations entraîne des sources d'inégalité différentes entre hommes et femmes.

C'est pourquoi, un des premiers actes de la nouvelle équipe au pouvoir devrait être de poser certains diagnostics, d'établir une sorte d' « état des lieux de l'égalité » sur son territoire, sur la base de données sexuées telles que :

- ✓ Quelle est la représentation des deux sexes dans les principaux lieux participant à la décision (politiques, administratifs, consultatifs, et parfois même informels)
- ✓ Quelle proportion de femmes et d'hommes émargeant au RIS, au chômage, à la GRAPA ?
- ✓ Quelle proportion d'hommes et de femmes dans les postes administratifs à responsabilités ? à la direction des écoles, des centres PMS/IMS ?
- ✓ Combien d'enfants dont les parents travaillent ou sont sur le marché du travail ont-ils besoin de services d'accueil ?
- ✓ Filles et garçons, hommes et femmes fréquentent-ils à égalité les infrastructures sportives et de loisir ?
- ✓ Etc.

Un diagnostic particulièrement important est celui du « gender budgeting ». Le budget communal peut être analysé sous l'angle du genre (qui paie quoi ? qui bénéficie de quoi ?). Cette opération,

accompagnée de l'analyse du public fréquentant les services et les infrastructures, permet souvent de mettre en évidence des discriminations cachées.

La réponse à ces questions aura le grand avantage d'éclairer la situation, de faire apparaître les inégalités, voire les discriminations dont on n'est pas toujours conscients, et donc de prendre les mesures adéquates pour les combattre.

I. La commune est employeur

À ce titre, comme tous les employeurs, elle a un rôle éminent à jouer. C'est généralement au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie professionnelle que les inégalités se développent. Les remèdes sont connus et ont fait leurs preuves : actions « positives » favorisant la promotion des femmes, mixité des jurys de recrutement, résorption des temps partiels... Un point important est celui de l'échelle des rémunérations. On sait que, à niveau de diplôme, à niveau de responsabilité et de pénibilité égaux, les métiers traditionnellement occupés par des hommes bénéficient souvent d'un barème supérieur à ceux occupés par des femmes. C'est ainsi qu'on verra, par exemple, des jardiniers mieux payés que des puéricultrices. Ce phénomène est un des éléments explicatifs des discriminations salariales entre les sexes. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH)¹ dispose de guides pour l'action et de conseiller-es qui peuvent se révéler très utiles.

II. La commune est pouvoir organisateur

a. Les services aux familles

En tant que socialiste, et dans le contexte actuel de paupérisation et de mise à mal des budgets publics, nous accordons plus que jamais un rôle essentiel à la commune dans la défense du service public, seul garant de l'égalité entre les citoyens (éventuellement en partenariat avec des associations). Les services aux familles sont essentiels pour l'égalité des sexes, car malheureusement les responsabilités familiales incombent encore très majoritairement aux femmes et handicapent largement leur carrière et leur revenu. L'accueil des enfants de 0 à 3 ans, mais aussi les garderies scolaires, les plaines de jeux pendant les vacances, les services aux personnes âgées et dépendantes doivent bénéficier d'un réel investissement communal.

Une attention particulière doit aussi être apportée aux familles monoparentales. Outre les situations de pauvreté qui les caractérisent souvent, ces familles à la tête desquelles se retrouve un seul adulte sont confrontées à des difficultés quotidiennes et très concrètes : effectuer des démarches pendant les heures d'ouverture des bureaux, aller à une réunion de parents (que faire des enfants ?), etc. Des services de proximité organisés par la commune trouveraient là une réelle utilité. Il va de soi que d'autres types de personnes éprouvent souvent le même genre de besoins : personnes âgées, isolées, handicapées...

¹ IEFH, rue Ernest Blérot, 1 – 1070 Bruxelles. Tél. : 02/233.42.65

Maisons de prostitution communales

Selon Richard Poulin, sociologue, professeur à l'université d'Ottawa et à l'université du Québec à Montréal (UQÀM)*, le fait de réglementer la prostitution comme aux Pays-Bas et en Allemagne, en la banalisant et en en faisant un « métier comme un autre », provoque en réalité un « appel d'air » pour la traite et la prostitution des étrangères, souvent en séjour illégal. Ainsi, aux Pays-Bas, 70% des prostituées sont étrangères. La prostitution réglementée ne concerne donc qu'une minorité des personnes prostituées, et accroît les inégalités entre elles.

Or, certaines communes envisagent de la légitimer en soutenant ou en gérant de façon plus ou moins directe des maisons de prostitution. Ce faisant, elles ne peuvent qu'encourager les clients potentiels à passer à l'acte, et donc augmenter le recours à la prostitution et le nombre de prostituées. De plus, ces communes couvrent ainsi certains comportements relevant du proxénétisme. C'est pour ces raisons, parmi bien d'autres, que les FPS s'opposent à la création d'« Eros centers », qui portent d'ailleurs bien mal leur nom.

ils ont la charge². Les centaines, voire les milliers d'enfants accueillis chaque année dans les différentes structures scolaires et d'accueil communal représentent un pourcentage important de la population enfantine, ce qui donne au P.O. communal un véritable levier de changement et de progrès social.

b. La lutte contre les stéréotypes

Dans ses écoles, dans ses crèches, dans ses plaines de jeux, dans son accueil extra-scolaire, la commune peut insuffler des changements sociaux vers plus d'égalité entre les sexes : par la formation continuée du personnel enseignant et encadrant, qui, comme chacun-e de nous, sont imprégnés de stéréotypes et de clichés sexistes et peuvent inconsciemment les transmettre aux enfants dont

III. **La commune est compétente pour le logement (et dans la lutte contre la pauvreté)**

Les compétences communales en matière de logement et de lutte contre la pauvreté sont vastes et diverses, ce qui leur permet de véritables politiques intégrées. Soutien aux Agences Immobilières Sociales (AIS), réquisition ou gestion d'immeubles abandonnés³, soulagement de la pression immobilière par la mise sur le marché de logements publics, abris de nuit, prise en charge de la caution locative etc.

Le logement, pour les personnes à faibles revenus, peut devenir un véritable facteur d'exclusion. Il s'agit-là d'une réalité qui touche les deux sexes, mais certaines spécificités doivent cependant être prises en compte. Certaines personnes, même avec un revenu suffisant, se voient particulièrement discriminées par les bailleurs. On pense immédiatement aux personnes racisées ou portant un nom d'origine étrangère, mais certaines catégories considérées comme

² Le Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB) diffuse sur ce sujet un outil intéressant : *Égalité filles/garçons, femmes/hommes dans le système éducatif*, <http://www.cffb.be/images/stories/dossier%20egalite.pdf>

³ Les formules diffèrent selon les Régions.

financièrement peu fiables en sont également victimes : on pense en particulier ici aux **familles monoparentales** dirigées par une femme, ainsi que les femmes isolées à faible revenu, qui ont souvent de grandes difficultés à trouver un logement.

Le nombre de **femmes sans abri** est en croissance également. Les difficultés et les risques auxquels elles sont confrontées du simple fait de leur sexe et du machisme ambiant doit leur donner priorité dans l'accès à la sécurité.

Enfin, on citera les **femmes victimes de violence conjugale**, qui, pour assurer leur sécurité et celle de leurs enfants, sont parfois obligées de quitter précipitamment le logement familial.

Pour ces catégories de personnes, des logements d'urgence doivent exister en nombre suffisant dans chaque commune.

IV. La commune est compétente pour la sécurité des citoyen-nes

Héritage d'un passé qui cantonnait les femmes dans l'espace privé et qui couvrait d'opprobre les femmes sortant seules, surtout le soir, le sentiment d'insécurité vécu par les femmes en rue est encore bien réel. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement d'un « sentiment », puisque les femmes sont effectivement souvent victimes d'agressions verbales ou physiques, ou de vols à l'arraché. La commune a un rôle essentiel à jouer dans ce domaine : aménagement de l'espace, éclairage public...

- La pratique des « marches exploratoires », qui permettent à des groupes de femmes de circuler dans différents quartiers, d'exprimer leurs craintes et de proposer des solutions, devrait être généralisées à toutes les communes.
- Malgré les progrès entamés depuis quelques années, les femmes victimes de violences, et en particulier de violences dans le couple, ne trouvent pas encore auprès de tous les services de police tout le respect auquel elles ont droit ; la gravité des faits qu'elles ont subi n'est pas toujours suffisamment prise au sérieux, et leur sécurité pas suffisamment assurée. Une formation des personnes chargées de leur accueil est nécessaire.

V. La commune est lieu de citoyenneté et de démocratie

a. Comme lieu de pouvoir

Niveau de démocratie le plus proche du citoyen, la commune se doit d'assurer une représentation équilibrée des deux sexes dans toutes ses instances de décision. La première étape en est la constitution des listes. Au sein des USC, la parité doit rester l'objectif à atteindre. Comme elle représente un véritable changement dans les pratiques et dans les pensées, il est normal qu'elle demande quelques efforts et la mise en place d'une véritable stratégie volontariste pour promouvoir les candidatures de femmes à des places éligibles.

Le collège des bourgmestre et échevins en est évidemment le lieu de pouvoir le plus important. Les femmes doivent y être présentes, et pas seulement dans les compétences qui leur sont

traditionnellement réservées, mais aussi dans des postes plus généraux tels que le budget, les travaux...

Chaque commune devrait en outre disposer d'un-e échevin-e de l'égalité, chargé-e de coordonner les politiques touchant spécifiquement la vie des femmes. Un conseil consultatif des femmes, où siègeraient des élues, des représentantes d'associations de femmes actives sur le terrain, des fonctionnaires communales, des enseignantes, des citoyennes, devrait aussi impulser, proposer, évaluer toutes les politiques communales ayant un impact direct sur l'égalité des femmes et des hommes.

b. Comme lieu de citoyenneté

La commune, premier lieu de la citoyenneté : pour lutter contre les tentations extrémistes, pour inclure ceux qui se sentent exclus, pour permettre la participation de tous au débat démocratique, cela nécessite également une véritable volonté politique. Beaucoup d'outils sont à la disposition du pouvoir communal pour aller dans ce sens :

- Créer des tables rondes, des commissions consultatives, des comités de concertation thématiques, en veillant à respecter les conditions pour que toutes les catégories de citoyen-es puissent y participer : accessibilité, horaires, publicité, appel à la collaboration des associations locales...)
- Faire du bulletin communal une véritable courroie de transmission des initiatives citoyennes se déroulant dans la commune, en évitant le piège du « Moniteur » au service de la majorité en place. Au sommaire pourraient se côtoyer décisions du Collège, délibérations diverses, enjeux politiques en cours dans la commune, agenda des associations et comités de quartier...
- Informer et consulter les utilisateurs des services communaux : organiser des réunions des parents de la crèche, des utilisateurs des services à domicile, du centre sportif...
- Utiliser les associations actives sur le terrain comme relais entre décideurs politiques et population. Mise à la disposition de celles-ci de locaux, de services divers... Le lien social, si difficile à maintenir dans notre société, passe entre autres par elles !

*Entre autres dans *Crime organisé, trafic des migrantEs et traite des êtres humains*, in *Nouveaux cahiers du socialisme* n° 5, 2011